

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

Climat, neutralité carbone et justice sociale

Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Déclaration du groupe de la Mutualité

L'analyse du projet de loi faite par le CESE est claire. Pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer la résilience face à ses effets, il y a urgence d'agir.

Avant tout, nous souhaitons rappeler que la lutte contre le dérèglement climatique est un déterminant de santé publique. Que ce soit la neutralité carbone, l'efficacité énergétique, la baisse de consommation des énergies fossiles ou de la part du nucléaire, tous ces champs de la loi ont un impact avéré sur la santé humaine.

La dégradation de notre écosystème agit en déterminant de santé négatif. Elle développe notamment des pathologies allergiques et respiratoires, des maladies infectieuses et leur transmission, et dégrade la qualité de l'eau et des ressources alimentaires.

Cette question est au cœur des préoccupations du CESE. La section des affaires sociales et de la santé poursuivra la réflexion et rendra une résolution avant à la fin de la mandature.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle nous a montré que certaines évolutions, jusqu'alors considérées trop lentes, notamment en termes de mobilités, pourraient se développer plus rapidement. Par exemple, le réseau des pistes cyclables en ville et le télétravail. Bien qu'efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de leur impact négatifs, notamment sociaux, est à prendre en considération.

Comme cet avis nous le rappelle, les mesures de cette loi doivent être cohérentes avec les politiques de réduction des inégalités sociales.

Nous souhaitons insister sur l'importance de l'acceptabilité sociale des transitions comme déterminant majeur de réussite.

L'avis s'est attaché à formuler des préconisations claires pour que nos ambitions soient à la hauteur des objectifs. Le groupe de la mutualité l'a voté car il identifie des marges de progrès pour que le projet de loi réponde aux enjeux climatiques.